



CIRCULAIRE N° 2119 - MBPE/DGD du 18 SEP, 2020

(DIFFUSION GENERALE)

**Objet : Volume de produits dérivés du cacao
soumis au régime exceptionnel d'exportation**

**Réf. : Courrier n° 6637/MBPE/2020/CAB-00/368
du 04/09/2020**

Conformément aux dispositions de la correspondance du Ministère du Budget et du Portefeuille de l'Etat visée en référence, j'ai l'honneur de communiquer, à l'ensemble du service et des usagers, l'état des ajustements de poids accordés, par unité de broyage de fèves de cacao, sur la période allant du 1^{er} octobre 2019 au 31 mars 2020.

Ainsi, les quantités de produits devant faire l'objet de réajustements de poids, sur la base des taux de rendement réels validés sur ladite période, s'établissent à **8 512 695 kg net** et sont réparties par opérateur conformément aux énonciations du tableau ci-après :

Exportateur	Rendement validé	Ratio équivalent fèves validé	FO1 validées selon taux théorique au 31 mars 2020 (kg)	FO1 Validées selon taux calculé au 31 mars 2020 (kg)	Ecart de poids à compenser sur la période (formule à Taux Zéro en kg)
CARGILL COCOA	85,09%	1,175	59 838 931	56 475 428	3 363 503
CEMOI CI	84,68%	1,181	32 940 991	31 624 935	1 316 056
CONDICAF	82,47%	1,213	3 312 500	3 213 373	99 127
ICP	83,36%	1,200	24 665 625	23 670 324	995 301
OCP	81,73%	1,223	54 138 875	52 990 303	1 148 572
SACO	81,70%	1,224	106 758 832	105 168 696	1 590 136
TOTAL	82,94%	1,206	281 655 754	273 143 059	8 512 695

En application de la mesure visant à l'utilisation des taux de rendements réels par unité de broyage, **ces volumes de produits dérivés de cacao à compenser sont admis au régime exceptionnel d'exportation, en exonération totale des taxes et redevances.**

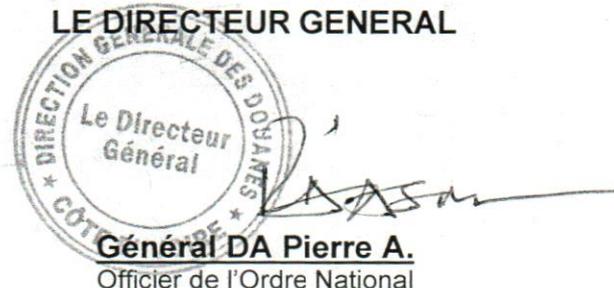
Par conséquent, les déclarations en détail d'exportation de ces produits dérivés devront être éditées avec le code additionnel « 71D ».

J'attache du prix au respect scrupuleux des dispositions de la présente et toutes difficultés d'application me seront signalées d'urgence.

Ampliations :

- MBPE/Cab
- MCI/Cab
- Conseil Café-Cacao
- UGECI
- CGECI
- FNISCI
- GEPEX
- Chbre Cce & Industrie CI
- PAA
- PASP
- OIC
- Synd. des Trans. s/c BOLLORE
- Synd. Nat. des Transitaires
- SYNAT CI
- Toutes Directions Douane

LE DIRECTEUR GENERAL



Général DA Pierre A.

Officier de l'Ordre National